

# Protocole de prise en charge des situations de suspicion de harcèlement – B1

**Prérequis : Vigilance accrue de tous les personnels quant au comportement des enfants.  
(inhibition, anxiété, tristesse, agressivité, isolement, témoignage...)**

## Equipe pHARe - Besançon 1

Mme Hertz, IEN /Mme Maigrot, CPC / M Barato, CPC /  
Mme Jaber, enseignante / Mme Monello, directrice / Mme Bessero, coordonatrice  
REP+ / Mme Toury, enseignante Rased / M Caverot, enseignant-Erun,

### 1 Révélation des faits

Rédaction fiche signalement B1 par le directeur/la directrice

### 2 Signalement transmis au secrétariat de la circonscription de B1 pour information et/ou avis

Rédaction d'un fait établissement de niveau 2

### 3. L'équipe pédagogique prend en charge la cible harcelée et le ou les intimidateurs présumés (voir protocole de prise en charge).

L'équipe pHARe peut venir en appui des équipes qui le souhaitent.

#### 1- Premier entretien avec la victime

#### 2- Entretien avec les parents de la victime

#### 3- Premier entretien avec l'intimidateur ou les intimidateurs présumés et les témoins

#### 4- Entretien avec les parents du ou des intimidateur(s) présumé(s) puis des élèves témoins

L'équipe pédagogique appuyée par  
l'équipe Phare accompagne la victime et  
propose des solutions (surveillance accrue  
au sein de l'établissement)  
Accompagnement de l'élève et de la  
famille

L'équipe pédagogique appuyée par  
l'équipe Phare propose des suites à donner  
quant au(x) intimidateurs présumés  
(réparations, sanctions)  
Accompagnement de l'élève et de la  
famille

#### **Situation résolue :**

L'équipe reste vigilante.  
Entretien de suivi avec la  
famille de la victime.

#### **Situation non résolue :**

Equipe ressource élargie  
(PsyEN, médecin...)  
article 40, changement  
d'école...